

BOURSEVILLE

Mairie :

Téléphone 03.22.30.20.33 Fax 03.22.61.24.70

N°53

BULLETIN D'INFORMATION

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2014

Présents : Mrs Dentin, Delbarre, Dubuc, Hénin, Flachet, Samson, Liébert
Mmes Holleville, Bourhis, Roques, Dumont

Excusés : Mrs Leroy (pouvoir à Mr Dentin) et Varlet (pouvoir à Mr Delbarre par mail arrivé à 20h03)

Le dernier CR paru dans le bulletin est accepté.

CA 2013.

Fonctionnement :	Résultat à la clôture de l'exercice précédent :	161 405.96 €
	Dépenses de l'exercice 2013 :	448 708.60 €
	Recettes de l'exercice 2013 :	566 557.16 €
	Résultat de l'exercice 2013	117 848.56 €
	Résultat de clôture de 2013	279 254.52 €
Investissement :	Résultat à la clôture de l'exercice précédent :	-93 238.29 €
	Dépenses de l'exercice 2013	314 760.47 €
	Recettes de l'exercice 2013 :	653 476.35 €
	Résultat de l'exercice 2013	338 715.88 €
	Résultat de clôture de 2013	245 477.59 €

L'excédent global est de 524 732.11 €, dont il faut retirer l'emprunt encaissé pour les travaux d'enfouissement de 300 000 €, soit 224 732.11 € d'excédent réel.

En dehors de l'enfouissement, sont engagées les dépenses pour le chauffage séparé mairie-logement communal (13 477.51 €), la rue d'Abbeville (entretien 2ème année 3 500.50 €), raccordement Colas (2 628 € TTC).
Total:19 060.01 €.

Recettes à percevoir en 2014 : 1 terrain (28 095,75 €), 3 PVR (21 190 €), 3 remboursements avance réseaux (12 000 €), Fonds de concours 2013 (15 140 €), Subvention CIDT 6 621 €, Participation chauffage Eglise (2 500 €.). Total : 85 546.75 €.

Le maire demande que soit reporté sur ce CR l'engagement pris lors de la transformation totale du presbytère en logements et cantine-garderie : Mettre à disposition une salle communale pour les cours de catéchisme si la demande était faite, ou aménager la sacristie, à l'époque, ce besoin ne s'était pas imposé.
(Délibération du 28 septembre 2001).

Egalement, sur le budget CCAS de l'année 2011, 1 383.97 € ont été investis pour l'achat d'un ordinateur portable, d'une imprimante et d'un vidéo projecteur pour l'ALSH de l'été afin de supprimer les crédits mis par erreur en investissement par le percepteur dans les années 2000 et qu'il a été impossible de rectifier par la suite.

Délibérations pour agents recenseurs et coordinateur:

Il est créé 2 postes d'agents recenseurs pour assurer les opérations du recensement de la commune.
Les agents recenseurs sont payés à raison de 0.75 € heure/logement au taux du SMIC en vigueur (9.53 € brut) et recevront 75 € net pour les 2 demi-journées de formation.
Le coordinateur d'enquête, agent de la collectivité, bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire sous forme d'IEMP.

IEMP.

Mr Méresse Germain étant à 35 heures, l'IEMP sera basée sur ce nombre d'heures. Le conseil laisse en l'état le coefficient 0.70 contre 1.25 appliqué au poste actuel.

Convention fourrière.

Mr Delbarre expose les nombreuses péripéties qui accompagnent chaque promenade de chien en goguette ou abandonné sciemment. La mairie a le privilège de récupérer le problème, insoluble sans l'intervention d'une SPA locale ou autre organisme. Le refuge d'Oisemont propose une convention au terme de laquelle il vient chercher l'animal. Le choix de la solution à ce problème est laissé au prochain conseil.

Eclairage public.

Le maire fait état de plusieurs courriers et visites de Mrs Régnier, Trottereau et Demouselle concernant le coût prohibitif de l'entretien des projecteurs du chemin piétonnier (4 060.76 € pour 6 562 .69 €) constaté à la faveur du retrait du paiement du SIER sur les centimes syndicaux. Depuis le 24/01/2013, le dossier n'est toujours pas réglé par la FDE, il sera indispensable de le solutionner avant de régler le solde de l'enfouissement du réseau.

Coussins Berlinois.

Les services du Département ont envoyé leurs remarques au sujet du projet de ralentissement de la circulation dans la rue principale, avec une proposition de trois solutions alternatives. Le dossier ne peut-être étudié dans le temps restant avant la fin de cette mandature. A suivre...

Lettre de Frédéric Richard.

A la demande de l'intéressé, lecture est faite de sa réponse en tant que syndicaliste sur la position du conseil municipal concernant le dégrèvement des jeunes agriculteurs. La décision reconduite date de la première demande sur ce sujet, le 7 Mai 2004, émanant du centre départemental des jeunes agriculteurs, refusée par 9 voix contre et 2 pour. La proposition du maire de recevoir les demandeurs (Président et Vice-Président) n'a pas reçu de réponse à l'époque.

Ets Capelle.

La proposition de reprise est toujours à l'étude, mais en « Stand-bye » suivant la réponse des candidats à cette reprise.

Départementalisation .

La demande appuyée par le député de la circonscription a reçu la même réponse : proximité des autres centres de secours. La remarque est faite de s'assurer en tout état de cause qu'une départementalisation éventuelle ne modifie pas les normes actuelles qui donnent un CPI conforme et opérationnel, grâce aux travaux effectués par les sapeurs pompiers.

Restos du cœur.

L'Association des restos du cœur remercie les particuliers pour les bons d'achat mis à sa disposition.

DECLARATION DU MAIRE

Pour ce dernier conseil du mandat 2008-2014, et le dernier de 37 ans au conseil et de 33ans comme maire, je voudrais que figurent dans ce compte rendu les remerciements que j'ai adressés lors des vœux du maire le 11 Janvier à tous ceux et celles qui ont généreusement et bénévolement œuvré pour l'intérêt de tous les habitants de Bourseville, que leurs noms restent sur ces pages du registre des délibérations du conseil :

Demande d'un « local club » pour la commune avec sous-sol pour la JSB livré en **1974**, ce bâtiment donné gratuitement par l'Etat, sera monté bénévolement, en y consacrant presque toute une année de week-end, par un encadrement de volontaires compétents: Henri Thomas, Dentin Michel, Leroy Yves, Rouèche Jacky, Le Canu Jacques, Toussart Roger, etc... et toute une équipe de jeunes assurant la main d'œuvre légère au sein d'une **association créée dans ce but : monter et utiliser un bâtiment. pour** les manifestations communales et les loisirs des jeunes.

De même, une main courante est installée par la JSB sous la direction de Mr Toussart pour 15000 f au lieu de **40000 f (devis entreprise) en 1979.**

Construction, toujours par des bénévoles de la JSB, d'un bâtiment pour les vestiaires du stade : Toussart Roger, Jean-Jacques Lothe, Yves Leroy, Michel Dentin, Gilles Dargnier, Queval Pierre de Mers, ... tous les dirigeants de la JSB de l'époque.

1991- Création d'une association de parents d'élèves qui gérera la cantine et la garderie jusqu'en **2010** avec les emplois aidés, possibles pour une association, permettant à la commune l'économie de plus d'un demi-poste de salarié.(Présidentes qui feront les plus longs parcours : Caroline Dentin, Géraldine Holleville, Cathy Motyl). Qu'elles en soient remerciées sincèrement.

1992- Création d'une association « Notre Dame Des Anges » avec la première présidente Maryvonne Mouchon, pour la restauration de l'église avec l'emploi des chantiers cantonaux .Cette association a permis l'entretien et la rénovation de l'église, bâtiment communal, au moindre frais. Elle a été pionnière de ces actions dans le Vimeu.

Sincères remerciements aussi aux sapeurs pompiers et à leur amicale qui sont toujours présents pour un dépannage ou un « coup de main » improvisé.

Comme il a été impossible de présenter des arguments à la réunion publique du 7 février à cause d'une bande d'excités, braillards de surcroît, en majorité de l'extérieur, et mis en cause en ces termes sur leur site internet « Il est intéressant de rappeler la méthode adoptée par le maire de Bourseville : Présenter à son conseil municipal ce projet, et le faire voter dans la foulée, aussi vite que les affaires courantes, comme si un tel projet était sans grand intérêt (tout dépend pour qui ?).Nous mettons ainsi en exergue son manque de transparence vis-à-vis de la population ». Cette belle prose mérite des précisions.

Un rappel : Le projet d'éoliennes est apparu en 2000, et présenté au conseil de l'époque le 18 Décembre 2000. Présents ce jour là :J.Legrand, J.Castaneda, B.Boudinel, M.Dentin, D.Dubuc, J.Le Canu, A.M.Soudet. Aucune observation notée.

Poursuivi par le conseil suivant, avec visite du site près de Boulogne, il a fait l'objet d'une délibération le 27 juillet 2001, autorisant la société « Ventura » à poursuivre l'étude de faisabilité, et acceptée à l'unanimité des conseillers présents :H. Hénin,Y.Leroy, C.Fourdrin, C.Lenfant, M.H.Pion, H.Thomas, J.N.Vallery, P.Delattre, P.Dairaine, G.Holleville, J.Legrand, C.Lemaître, D.Dubuc.(excusée C.Dumont).

En décembre 2003, la société gèle son projet. La création d'une « **Zone de Développement Eolien** » suspend tous les projets, sauf ceux qui resteront à première vue dans cette zone soit Nibas, Méneslies, Béthencourt,...

Il se manifeste à la CCVI une opposition à cette implantation de la part des communes exclues de cette possibilité à cause de l'exiguïté de leur territoire, et qui se trouvent entourées des implantions des autres communes sans en percevoir la compensation financière.

Le conseil élu en 2008 avait comme premier objectif de « Essayer de trouver de nouvelles ressources en relançant, avec les communes voisines, une implantation d'éoliennes. ». Une modification de la ZDE est intervenue lors des négociations du « Grenelle 2 » incluant à nouveau Bourseville dans la zone. Après le départ depuis 2008 des entreprises Capelle et Valentin, il m'est apparu comme une opportunité de saisir à nouveau le conseil d'une question qui avait reçu un accord à l'unanimité 12 ans auparavant, mais avec une autre société.

Tous les comptes rendus du conseil sont distribués aux habitants. Voilà pour le « aussi vite » et « le manque de transparence » sans oublier le « (tout dépend pour qui ?). » !

Puisque tous les habitants ne peuvent accéder à internet, voici la liste des arguments présentés sur le site de l'association :

D'abord, une erreur pour ne pas dire autrement, sur toutes ces affiches ou feuilles, il est question d'éoliennes avec un mât d'une hauteur de 150 m, soit 200 m avec pales alors que celles envisagées ont un mât de 85 m avec des pales de 45 m, soit 130 m. Soixante cinq mètres en moins, excusez du peu !

Puis sont présentées les nuisances : la pollution visuelle et sonore, l'effet stroboscopique des signalisations, nausées, maux de tête, stress, épilepsie, lumières clignotantes de jour comme de nuit.

Les conséquences touristiques toutes négatives :

- 1- Ces installations d'éoliennes vont faire fuir la faune et le tourisme. Nous ne pourrons plus admirer les chevreuils et autres gibiers dans nos champs ?
- 2- Oui va aller se promener sous les éoliennes ?
- 3- Qui va photographier le paysage de la Baie de Somme avec les éoliennes devant ?
- 4- Quels sont les animaux de la faune locale qui ne vont pas fuir ?
- 5- Combien d'oiseaux migrateurs seront morts au pied des éoliennes ?
- 6- Que va devenir le site archéologique situé à la limite de la commune ?
- 7- Que va devenir le projet de sentiers nature qui est en gestation ?
- 8- Que va devenir le projet de mise en valeur de notre patrimoine rural ?
- 9- Combien de camping-caristes s'arrêteront-ils encore chez nous après une telle installation ?
- 10- Les astronomes amateurs qui ne verront plus rien du ciel par la pollution lumineuse.
- 11- Les vaches qui produiront moins de lait et seront moins fertiles.
- 12- Les agriculteurs qui verront leur surface cultivable diminuée.
- 13- Les chasseurs qui n'auront plus le droit de chasse vers les éoliennes.
- 14- Les routes de la commune défoncées par les travaux feront fuir tout le monde.

Suit une page du site internet avec une simulation photographique d'une éolienne vue de la rue d'Abbeville..... Elle semble implantée....dans le cimetière !!!

Les habitants de Bourseville sont à même de juger la pertinence de ces arguments. Mieux, ils peuvent vérifier eux-mêmes, vu le nombre d'éoliennes à proximité, le bruit, les oiseaux morts au pied, l'état des chemins etc...

Ont été oubliés l'aspect « Développement durable » et « réchauffement climatique ». A l'issue de la réunion, on a l'impression que, seule, l'énergie d'origine nucléaire est possible !

Les retombées financières pour une commune n'ont pas été abordées sérieusement. Voici pour Bourseville les modalités actuelles des compensations financières : Pour une éolienne de 2.5 MW, CFE+FB+IFER+CVAE, 8 825 € pour la commune, (11 537 € pour la CCVI) soit 70 600 pour les 8 éoliennes étudiées, (92 296 € pour la CCVI). Le foncier bâti des Ets Valentin disparu cause une perte définitive de recettes de 19 293 € par an et la CFE autour de 20 000 €, compensée peut-être à 90-70-50% les trois années suivant la disparition de l'entreprise. La totalité du produit fiscal de la commune pour 2013 a été de 275 952 €.

Cette équation à résoudre sera au programme du prochain conseil municipal, il le fera comme il le jugera, mais une chose dont je suis certain, il ne faudra pas alors compter sur les participants à la réunion, venus de partout, pour régler l'addition.

Dans la même profession de foi, il y avait :

- Prendre date pour l'enfouissement des réseaux électriques. De fait, il n'y a pas eu à prendre date, ERDF a décidé sans prévenir.
- Poursuivre le bordurage en fonction des constructions neuves. Objectif non réalisé faute de moyens.
- Aménager un jardin du souvenir dans le cimetière... Le projet est reporté de fait en laissant la priorité à l'évacuation des eaux de pluie, travaux qui seront réalisés par les services de la CCVI.

Le reste des projets est resté à l'état d'objectif, faute de moyens.

Un point est fait sur le fonctionnement des différents syndicats et la CCVI.

Pour la CCVI.

Actuellement, sont décidées, engagées et financées les opérations suivantes :

- Micro-crèche- Op 600- 567 000 €.
- Restructuration des gymnases.- Op 700 – 2 x 300 000 €
- Somme Numérique- 1 307 737 € sur 2013-14-15-16-2017.

Sont en projet et commencés à être provisionnés :

- Op 650 – Siège social et services – 1 013 737 €.
- Op 900 –Maison de Santé – 50 000 €

Sont en discussion :

- Projet Educatif et Social Territorial.
- Elaboration d'un SCOT au niveau du Syndicat mixte Baie de Somme 3 vallées.(PLH et PLUi)

Pour le SIAEEV.

Toujours en attente la réalisation des bassins sur la cavée de Tully, (emplacement réservé) et sur la rue de Tully à Martaigneville. (emplacement à trouver) selon l'étude du cabinet Sorange.

Pour le SIER.

Pour le SIEP.

- Nouveau contrat à négocier.
- Point délicat : le 0.15 modérateur de la formule de révision.
- Reversement du solde « provisions pour renouvellement » en cas de changement d'attributaire du marché.
- Possibilité d'un appel d'offres pour l'entretien de 568 bouches à incendie au lieu d'un entretien commune par commune. Coût pour Bourseville en 2013 : 3 074.79 € pour une quarantaine de bouches.

Divers.

Mme Roques donne le bilan de la soirée théâtre : 107 entrées pour 564 €. Le spectacle a plu suivant les échos reçus. La prestation est facturée 300 € avec, en plus, le règlement ultérieur de la Sacem.

Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 26 Février au centre socioculturel suivant le tour normal des communes, ce qui fait deux fois environ par mandature. Les conseillers sont invités et acceptent amicalement de marquer la fin des mandats des délégués de la commune, Dentin et Hénin, par une prestation plus soignée.

La séance est levée à 22h45.

NAISSANCE

TOMASI CAGNY Sacha le 23 décembre 2013 à Abbeville
DELAFOSSÉ Maël le 21 janvier 2014 à Abbeville
BOYARD Inaya le 26 janvier 2014 à Dieppe
BELLART Erwann le 18 février 2014 à Abbeville

DECES ET INHUMATIONS

DEPOILLY Nelly le 15 janvier 2014 à Abbeville
DEPOILLY veuve Laouénan Gisèle le 23 février 2014 à Abbeville

ECHOS DES ASSOCIATIONS

ACPG-CATM Le président et les membres de la section locale des Anciens Combattants, remercient vivement la population pour l'accueil chaleureux réservé à leurs porteurs de calendriers et présentent aux habitants leurs meilleurs vœux pour l'année 2014.

Le détenteur du calendrier portant le numéro 141 (cent quarante et un), est l'heureux gagnant des deux repas gratuits au banquet du 08 Mai 2014.

ELECTIONS MUNICIPALES

Le 1er tour des élections municipales aura lieu le dimanche 23 mars 2014 et le second tour le dimanche 30 mars 2014.

Le bureau de vote sera ouvert de 08h00 à 18h00.

En application du décret n° 2013-938 du 18 octobre 2013, les électeurs devront obligatoirement présenter au moment du vote un des titres d'identité suivant :

- **carte nationale d'identité**
- **passport**
- **permis de conduire**
- **carte vitale avec photo**
- **carte de famille nombreuse avec photo délivrée par la SNCF**
- **permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'Etat**
- **livret de circulation délivré par le préfet**
- **carte du combattant de couleur chamois ou tricolore**
- **carte d'identité ou carte de circulation avec photo délivrée par les autorités militaires**
- **carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat, de parlementaire ou d'élue local avec photo**
- **carte d'invalidité civile ou militaire avec photo**
- **récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire**

ATTENTION : à l'exception de la carte nationale d'identité et du passport, ces documents doivent être en cours de validité.

REPAS DES AINES

LE REPAS DES AINES AURA LIEU LE DIMANCHE 06 AVRIL 2014 A 12H30 AU CENTRE SOCIO CULTUREL